

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 NOVEMBRE 2023
N°5

Etaient présents : Mmes Alizée BRANA, Marlène DARNIS, Macha DARRIEUSSECQ, Angélique DEKENS, Sophie MAISTRE, Marie-Christine MARTIN, Marie-Carmen MOLINERO, MM. Loïc COTTEN, Pierre-André DEVIN, Bruno GRISI, Rachid KERKOUR, Jean-Luc ROUQUIÉ, Marc VIGUIÉ.

Etaient absentes : Mme Corinne BOULET qui a donné pouvoir à Mme Alizée BRANA et Mme Corinne BIXEL qui a donné pouvoir à M. Pierre-André DEVIN.

La séance est ouverte à 20h15.

Mme Marie-Christine MARTIN est nommée secrétaire de séance par les conseillers présents.

Le compte-rendu de la séance précédente du 30 septembre 2023 a été envoyé à tous les élus.
Adopté à l'unanimité.

M. le Maire fait un bilan de la tempête Domingos. L'organisation prévue a bien fonctionné. Il y a eu surtout des chutes d'arbres dont un à la Hauresse sur le bord d'une maison et d'autres sur la voie publique ou sur des lignes électriques. La maison impactée a été dégagée dans la matinée et les tuiles abîmées remplacées. Les maisons privées d'électricité ont été dépannées avec trois groupes électrogène, ENEDIS débordée ne pouvant intervenir rapidement.

ORDRE DU JOUR

Délibération sur la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal

La voirie publique communale reste la même que précédemment soit 14 942 m.

Adoptée à l'unanimité.

Dénomination et numérotation des voies du lotissement appelé Aerial

Quatre voies ont été identifiées. La mairie avait demandé aux habitants de ce quartier de choisir un thème afin de les nommer. Peu ont répondu mais le thème des oiseaux est arrivé en tête. La numérotation proposée évite le chiffre 13. Les noms sont les suivantes :

- allée des Fauvettes pour la voie n°1
- allée des Hérons pour la voie n°2
- impasse des Grives pour la voie n°3
- rue des Hirondelles pour la voie n°4 qui est la voie pénétrante dans le lotissement.
-

Adoptée à l'unanimité sauf pour le rue des Hirondelles qui a recueilli deux abstentions (Mmes MAISTRE et MARTIN préférant le nom d' Engoulevents plus original).

Il est également acté que l'adresse de Mme Legros devient officiellement le 1179 bis allée des Acacias au lieu du 28 ter allée des Bergeries.

Suppression du paiement de la cantine scolaire auprès de la régie communale

Actuellement la régie n'est autorisée à garder au maximum en mairie que 300€ avant de porter ces paiements à la Trésorerie de Salles, déplacement qui coûte environ 30€.

La grande majorité des parents payant par internet, il est proposé de supprimer cette régie. Les familles ne pouvant payer qu'en liquide devront le faire dans un bureau de tabac.

Adoptée à la majorité. Mmes DARNIS et MARTIN s'abstiennent estimant que les personnes payant en liquide sont des personnes en difficulté qu'on pénalise un peu plus avec un déplacement dans le village voisin.

Mise en place d'une prime de fin d'année pour les employés municipaux.

M. le Maire rappelle que l'attribution de primes aux fonctionnaires est réglementée. L'ancienne municipalité attribuait des primes de fin d'année, entre 200 et 400 €, sous forme d'heures supplémentaires ce qui n'est pas autorisé. Il n'a pas été possible de déterminer sur quels critères le montant était fixé.

Après discussion il est proposé de verser 300 € à chaque employé municipal sous forme de carte ou chèque cadeau.

Adoptée à la majorité. Cinq abstentions: MM Loïc COTTEN et Pierre-André DEVIN, Mmes Corinne BIXEL (pouvoir à M. DEVIN), Corinne BOULET (pouvoir à Mme Alizée BRANA) et Alizée BRANA qui estiment le montant un peu élevé.

QUESTIONS DIVERSES

Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique

Le SDEEG (Syndicat départemental énergie et environnement de la Gironde) a travaillé sur les propositions municipales et a retenu le projet aménagement du 1er étage de la mairie pour un coût des travaux de 320 000 € et le projet de restructuration de la salle des fêtes pour un coût de 395 000 €.

Mr COTTEN souligne le soin particulier à apporter à la constitution des dossiers de financement de ces deux projets pour qu'il ne reste si possible plus que 20% à la charge de la commune.

Une pré-étude doit être rendue par le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) le 18 novembre.

Réponse de la compagnie d'assurances suite aux dégâts consécutifs aux incendies de juillet 2022

Il faut d'abord rappeler que seules deux compagnies d'assurances acceptent d'assurer les collectivités territoriales dont Groupama, notre assureur.

Après passage de l'expert, il ressort que la palombière pédagogique ne peut être reconstruite sur l'emplacement originel tous les arbres ayant brûlés.

La possibilité de rapatrier les vestiaires du stade en centre-ville dans le cadre d'un aménagement global autour de l'école, du city-stade et de l'aire de jeux des petits, est toujours

à l'étude chez Groupama.

Donc la question est toujours en suspens. Tout sera fait pour que seuls 20% des travaux restent à notre charge.

Food-trucks et réglementation

Un cahier des charges va être établi afin de définir le cadre dans lequel ces camions pourraient s'installer périodiquement, le soir sur la place Sainte-Croix. Une attention particulière sera portée sur la qualité des produits et l'état du véhicule. La durée du contrat sera à préciser.

L'emplacement sera payant comme l'exige la réglementation.

Examen des demandes d'implantation de stationnement de taxis

Deux demandes sont parvenues en mairie, ces entreprises n'ayant plus accès aux emplacements bordelais.

La mairie n'est pas particulièrement demandeuse mais il faut examiner le besoin en VSL (véhicule sanitaire léger) sur la commune et ses environs. Toutefois il semble que la demande dans ce domaine soit forte et que l'augmentation de l'offre soit une opportunité.

Il s'agit en l'occurrence d'accorder une autorisation de stationnement gratuite pour un taxi (ADS)

la règle veut que celle-ci dans l'ordre de réception des demandes.

M. le Maire les recevra.

Point sur la situation financières de la commune à ce jour

En investissement il y avait 424 677,97 € en début d'année. 129 198,48 € ont été payés ou sont en attente de mandatement dont 104 131,05 € pour l'aire de jeux des petits qui n'a pas fait l'objet d'une demande de subvention elle est payée par une partie du don 100 000 €.

Les 25 067,43 € restant correspondent à un équipement urgent en matériels divers et au changement de quatre ventilateurs pour la salle des fêtes. Toutes les autres dépenses devront faire l'objet de demandes de subventions.

En fonctionnement : sur les 532 700 € inscrits au budget primitif, 340 347 € ont été consommés à ce jour. Sur les 202 000 € de charges de personnel 128 944 € ont été dépensés. Leur volume est en croissance compte-tenu de l'augmentation du temps de travail de des employés pour améliorer le service cantine et périscolaire.

En recettes de fonctionnement 581 000 € sont inscrits.

Il va falloir entamer une analyse complète des tâches à effectuer dans tous les secteurs et mettre en regard les ressources. Il n'est pas à exclure d'externaliser certaines tâches en particulier le soutien au seul employé technique qui ne peut se dédoubler.

Adhésion à une mutuelle santé et prévoyance

L'obligation d'avoir une mutuelle santé pour les employés territoriaux prend effet au 1er janvier 2025, celle pour la prévoyance le 1er janvier 2026.

Les représentants de deux groupes sont venus présenter leurs services au maire et à la

représentante du personnel. Il en ressort que, vu le peu de personnel, la mairie n'a pas intérêt de conclure un contrat directement, les employés contractualiseraient individuellement et la mairie prendrait en charge une partie de l'adhésion. La part municipale sera à déterminer ultérieurement.

Il serait pertinent que les employés puissent rencontrer les représentants des deux groupes afin qu'ils puissent comparer les offres de service. A l'heure actuelle tout les membres du personnel municipal possèdent une assurance santé d'une façon ou d'une autre mais aucun n'a une assurance prévoyance.

Installation à l'école d'un conteneur et d'un nouveau portail

Le conteneur doit servir à ranger les jouets d'extérieur. Il pourra être décoré.

Les parents récupèrent leurs enfants à la garderie en utilisant le petit portail donnant sur la cour. Un nouveau petit portail sera installé plus près du préau afin de faciliter l'accès à l'école en cas d'intempéries.

Label réserve ciel étoilé (RICE)

Le label RICE (Réserve international de ciel étoilé) est décerné à des espaces où la noirceur de la nuit est particulièrement préservée.

A notre niveau de petite commune rurale il est possible de mener une réflexion pour réduire notre impact lumineux. M. Loïc COTTEN explique les nuisances de l'éclairage public sur la biodiversité rejoignant ainsi une demande de très longue date de Mme Marie-Christine MARTIN.

Une délibération pourra être présentée à un conseil municipal ultérieur pour marquer notre volonté de participer à la baisse de la luminosité nocturne.

La prochaine séance est envisagée le vendredi 15 décembre 2023

La séance est clôturée à 22h30.

Le Maire
Marc VIGUIÉ

La secrétaire de séance
Marie-Christine MARTIN